



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrats d'adaptation

Question écrite n° 94290

Texte de la question

À la suite de la sollicitation d'un habitant de sa circonscription, M. Francis Hillmeyer interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la possibilité d'exonérer de la contribution à la formation professionnelle (CFP) les travailleurs indépendants dont le chiffre d'affaires est déficitaire et qui ne souhaitent pas, par ailleurs, bénéficier d'actions de formation. Aussi, il lui demande d'étudier ce cas afin qu'une suite favorable lui soit donnée pour des raisons économiques.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94290

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2016](#), page 2317

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)